

Adaptation des logements et prévention du vieillissement



Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat - Service Habitat
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Tel : 02 28 85 86 02

karine.desaintmichel@vendee.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Aider les propriétaires occupants à adapter leur logement en prévention du vieillissement ou en raison d'une perte d'autonomie

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Vendée.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants répondant aux plafonds de ressources établis par l'Anah. Locataires du parc privé avec l'accord de leur bailleur et répondant aux plafonds de ressources établis par l'Anah.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Ménage dont au moins une personne de plus de 70 ans
- Les travaux d'adaptation pris en compte pour le calcul de l'aide sont ceux retenus par l'Anah lors de son instruction
- Le montant minimum des travaux d'adaptation est fixé à 1 000 € HT pour les ménages dits modestes
- La fourniture et la pose doivent être effectuées par des professionnels
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier auprès des services de l'Anah

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Aide départementale de 15 % du montant des travaux hors taxes (aide plafonnée à 800 €).
- Une aide départementale forfaitaire de 250 € destinée à rémunérer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (les honoraires d'un ergothérapeute peuvent être pris en compte).
- Aide aux propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah mais non bénéficiaires, dès lors qu'ils ont effectué des travaux rendus nécessaires par l'urgence de la situation médicale du demandeur (15 % du montant HT des travaux, aide plafonnée à 800 €).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 250 000 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2021 : 556 ménages ont bénéficié de ces aides, pour un montant de 392 257 €.

